

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Transfert d'un centre commercial avec station-service et station de lavage sur les parcelles AI 163, 164, 182, 227, 228, 258, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 302 de la commune de ISLE-SUR-LE-DOUBS (25). Celui-ci viendra remplacer l'Intermarché présent sur les parcelles AI 227, 228, 258, 295, 296, 298, 299, 301, 302 et l'ancienne usine GFD sur les parcelles AI 163, 164, 182 et 297.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Pierre LEBLANC, président

RCS / SIRET

3 3 4 0 5 5 6 4 7 0 0 5 7 5

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 41 de l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement	Parking de 420 places de stationnement (aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus).

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la création (par transfert) d'un centre commercial INTERMARCHE avec cinq boutiques et trois cellules commerciales d'une surface de vente de 8 515 m<sup>2</sup> qui remplacera l'existant qui sera détruit. 3 parkings seront créés. Ils comprendront 420 places dont : 10 PMR, 12 Jeunes maman, 15 bornes électriques, 14 covoiturages, 5 abri 2 roues.

Le projet sera phasé de la manière suivante :

- Démolition de l'usine JAPY/GFD et réalisation de la dépollution des sols,
- Création du bâtiment Intermarché, du giratoire et du parking Sud,
- Ouverture de l'Intermarché,
- Création de la nouvelle station-service avec 6 pistes de distribution puis mise en service,
- La démolition de l'ancien Intermarché et le démantèlement de l'ancienne station-service,
- La création de trois cellules commerciales de 1 000 m<sup>2</sup>, de la nouvelle station de lavage et du parking Nord,
- L'ouverture de la nouvelle station de lavage et des cellules commerciales ainsi que le démantèlement de l'ancienne station de lavage puis la finalisation VRD et plantations.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet permettra d'augmenter la surface de vente notamment en ajoutant trois cellules commerciales en plus de l'Intermarché. Celle-ci sera de 8 515 m<sup>2</sup> (Intermarché, boutiques, restauration/snacking, mail et cellules commerciales).

Ce projet permettra :

- De conserver et de maintenir les commerces de proximité afin de satisfaire les besoins des habitants,
- Réaliser un magasin plus fonctionnel et répondant aux enjeux de développement durable actuels,
- Création de 5 nouvelles boutiques,
- De réhabiliter la parcelle Sud, ancien site GFD,
- De créer des emplois (50 avec les cellules commerciales).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comporte une phase de démolition de l'ancien Intermarché, de l'ancien bâtiment de l'usine GFD ainsi que le démantèlement de la station-service et de la station de lavage.

Dépollution au droit de l'usine puis construction des nouveaux bâtiments selon le phasage décrit au 4.1.

Durant la phase de travaux :

- Une charte "chantier propre" sera mise en place afin notamment d'encadrer les opérations bruyantes et de limiter les émissions polluantes.
- Il y aura du trafic lié à la livraison des engins de chantiers, des matériaux et l'évacuation des déchets de démolition et des terres polluées.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

3 parkings seront créés (personnel, client Intermarché, client cellules commerciales) cela fera un total de 420 places dont :

- 120PMR,
- 12 places jeune maman,
- 1 abri vélo
- 4 abris 2 roues,
- 15 bornes de recharge voiture électrique,
- 14 places de covoiturage.

Ces installations faciliteront les modes doux et le covoiturage.

Le site sera accessible par la RD 683 via un giratoire qui sera créé pour le projet afin de limiter l'impact sur le trafic. Des espaces verts au droit des parkings permettront une meilleure intégration paysagère.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment Intermarché	9 185 m <sup>2</sup>
Surface de vente Intermarché	4 200 m <sup>2</sup>
5 boutiques	515 m <sup>2</sup>
Zone restauration	250 m <sup>2</sup>
Mail	550 m <sup>2</sup>
Cellules commerciales	1 000 m <sup>2</sup> x3
Parkings	420 places
Zone humides impactées au sens loi sur l'eau	422 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue Foch  
25 250 L'ISLE SUR LE DOUBS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 6° 57' 9.2" 23 Lat. 4 7° 44' 7.3" 95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 en limite Sud du site : "Le Doubs de Blussangeaux à Clerval"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve en partie à moins de 500 m du Chalet Meiner sur la commune voisine d'Appenans. Le projet d'aménagement étant proche d'un monument historique celui-ci veillera à s'intégrer dans son environnement. Une réunion sera organisée avec les Architectes des Bâtiments de France afin de prendre en compte les contraintes associées dans le cadre du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa zone Sud le site se trouve au droit de zones humides au sens de la loi sur l'eau et des zones humides à l'expertise pour le critère végétation.  Une étude hydraulique et un dossier Loi sur l'eau sont en cours de réalisation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPri du Doubs Central approuvé le 28/03/2008 : Le site se trouve en partie dans le zonage du PPri
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site GFD est classée dans les sites BASOL ainsi que dans les BASIAS. Celui-ci a été traité pour des activités d'usinage et de travail des métaux . Cf. Dossier Dépollution des sols de 2012.  Un site BASIAS est présent au Nord du site il s'agit de la SA Les Marronniers pour une activité de commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation des services de l'Agence Régionale de Santé indique qu'il y a deux captages d'alimentation en eau potable sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs. Le site ne se trouve dans aucun des périmètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de démolition engendrera des déchets de démolition des bâtiments existants. Ceux-ci seront triés et envoyés dans les filières correspondantes. Les travaux de dépollution engendreront des terres polluées qui devront être évacuées vers les filières adaptées.  L'usine et l'Intermarché contiennent des matériaux amiantés ceux-ci feront l'objet d'une gestion adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendra la destruction de zones humides. En revanche le site étant déjà goudronné en grande partie et occupé par des bâtiments la destruction restera limitée.  Cf. Plan projet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par : - Le Risque inondation : Une partie du site est concerné par l'aléa rouge du risque inondation. Cette zone correspond à une partie du futur parking et des futures voies de circulation. - Le risque sismique : zone de sismicité 3 (aléa modéré). Ce risque a été pris en compte dans le cadre du projet.  Le site n'est pas concerné par des risques miniers.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- En phase chantier : trafic d'engins pour des livraisons ou évacuation de terres.  - En phase d'exploitation : trafic lié aux véhicules des clients, employés, camions de livraisons et de collecte des déchets.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Oui de manière temporaire en phase de chantier. Ceux-ci seront limités par la charte "chantier propre"  Oui en phase d'exploitation en revanche sachant qu'un Intermarché est actuellement présent sur le site les nuisances supplémentaires seront très limitées. Les installations techniques se trouveront à l'arrière du bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer des vibrations durant la phase chantier uniquement et ce de manière temporaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité commerciale sera source d'émissions lumineuses. Les sources de lumière ne sont pas encore définies sur le site. En revanche, l'éclairage sera éteint la nuit hors des heures d'ouvertures du magasin (programmation) et une intensité lumineuse maximale sera à respecter. L'éclairage du projet sera étudié afin de ne pas générer de pollution lumineuse en périphérie du site. Les nuisances seront limitées par la présence de l'éclairage public déjà installé sur l'avenue Foch.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant le chantier, les émissions seront liées à la circulation des engins de chantier et d'évacuation des déchets.  Durant l'exploitation, les émissions seront réduites par la mise en place d'une limitation de vitesse (30km/h), de l'arrêt des véhicules lors des livraisons et la promotion des modes doux (voitures électriques, covoiturage et vélos)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux d'eau pluviales et usées seront raccordés aux réseaux publics.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux séparateurs hydrocarbures seront présents sur le site. Au niveau de la station-service pour les eaux pluviales et au niveau de la station de lavage pour les eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase d'exploitation les déchets seront : DIB, cartons, biodéchets, OM. Ceux-ci seront triés puis recyclés ou revalorisés. Il y aura deux points de ramassage sur le site. (Cf. Plan de masse - points de ramassage déchets)  Un local froid sera présent sur le site.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Une charte "chantier propre" sera mise en place.

La confrontation du projet d'aménagement avec l'analyse des enjeux environnementaux révèle que :

- Le projet n'aura pas d'impact sur les eaux superficielles,
- Le projet peut potentiellement impacter les eaux souterraines,
- Le projet aura un impact important sur les zones humides,
- Le projet n'est pas concerné par des risques naturels et technologiques en dehors du risque sismique.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet permettra :

- De conserver et de maintenir les commerces de proximité afin de satisfaire les besoins des habitants,
- réaliser un magasin plus fonctionnel et répondant aux enjeux de développement durable actuels,
- De réhabiliter la parcelle Sud, ancien site GFD,
- De créer des emplois (50).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Cf. Étude environnementale A.D Environnement Cf. Plan de masse Cf. Plan de masse - points de ramassage déchets Cf. Charte "Chantier Propre"

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Miribel

le,

27/03/18

Signature

L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES  
24, Rue Auguste Chabrières  
75015 PARIS  
Tél. 01.69.64.12.61 - Fax 01.69.64.12.60  
SIRET 334 055 647 00575 - APE 4711F